Actions réalisées depuis la première visite de votre quartier

- **Mise en place d'un panneau de rue, rue des Cailles/angle rue des Chasseurs**
- **Reprise des nids-de-poules rue des Faisans**
- **Mise en zone bleue parking zone commerçante du Plateau**
- **Remise à niveau d'un câble France Télécom pendant face au 6, av. de la Pointe**
- **Remise en place d'un panneau fin de zone 30 rue de la Concorde/rue Aristide Briand**
- **Implantation d'un panneau de rue entrée de ville rue de l'Abbaye**
- **Reprise de l'affaissement de chaussée rue de l'Abbaye/angle rue du Centre**

Pour toute information sur les visites de quartier
Tél. : 01 69 39 89 70

Retrouvez l'actualité municipale dans le mensuel un mois en Ville et sur le site www.brunoy.fr

BRUNOY

UNE **JOURNÉE** DANS **VOTRE QUARTIER**

Retour sur la visite du 28 juin 2013

Les échanges avec les participants, les suggestions qui ont été faites, les améliorations proposées et les réponses apportées.

Secteur n°8 : quartier des Mardelles
(voir plan détaillé en page 4)

✓ 8h20 : démarrage de la journée à l'entrée de l'école élémentaire des Mardelles

• Beaucoup de parents présents à ce rendez-vous matinal et de nombreuses interrogations quant aux inscriptions et nouvelles tarifications à la restauration scolaire et activités périscolaires.

• Des parents d'élèves se plaignent également du comportement incivique de certains parents (notamment stationnement sur les passages piétons devant l'école).

Activités périscolaires et restauration 2013-2014 : mode d'emploi

Faciliter la vie des familles tout en cherchant à optimiser les conditions de réalisations des services offerts par la ville, voilà les principes des mesures et aménagements récemment proposés.

Accueils pré / post scolaires et centres de loisirs, même principe que les années précédentes :
Inscription le jour même pour les accueils et planification glissante à 15 jours pour les centres de loisirs (annulation jusqu'à 8 jours avant).

Restauration : principe de planification maintenu mais assoupli.
Les familles qui ne sont pas en capacité de planifier pourront continuer à inscrire leurs enfants chaque matin. Un dispositif informatique, directement accessible aux familles, sera mis en ligne à la rentrée 2014.

Tarifs : l'ensemble des familles bénéficiera d'un avantage par rapport aux tarifs pratiqués jusqu'à présent.
Restauration scolaire :
tarifs planifiés 2013/2014 = tarifs 2012/2013 – 20 %
tarifs non planifiés 2013/2014 = tarifs 2012/2013 - 10 %

Renseignements : 01 69 39 89 77
facturation@mairie-brunoy.fr

• Espace urbain : demande de nettoyage devant l'entrée de l'école, pour qu'apparaisse la fresque bas relief de Maurice Prost, cachée par la végétation. Cette demande a été satisfaite par le service des espaces verts durant l'été.

BRUNOY

Mairie de Brunoy
Place de la mairie
BP 83
91805 Brunoy cedex

conception et impression :
mairie de Brunoy
juillet 2013
ne pas jeter sur la voie publique

Poursuite de la visite par le secteur de la rue Armand Fabre, rue des Faisans, rue Françoise.

À noter : changement de propriétaire du bar-tabac La Fourmi, même activité.
Un contact sera pris avec le nouveau propriétaire au sujet de l'entretien du trottoir au droit de l'établissement (tickets de jeux et mégots).

Puis visite par la rue du Centre, rue de l'Abbaye, rue Paul Doumer, rue de la Concorde.

Signalements notés :
- Rue Paul Doumer : prévoir l'installation d'un potelet pour empêcher le stationnement dans le virage (en direction de la rue de l'Abbaye).
- Rue de l'Abbaye : installer un panneau d'entrée de ville plus visible et harmoniser la signalétique « zone 30 ».
  Juste à l'entrée de la rue : goulotte mal raccordée et fourreau non enterré. À reprendre.
- Rond-point rue de l'Abbaye / rue du Centre : prévoir la reprise des travaux du concessionnaire.

✔ 11h30 : point rencontre rue de Verdun (résidence Opievoy)

- Allée privative desservant le bas de la résidence : chaussée très dégradée avec nombreux nids-de-poule ! Un courrier sera envoyé à l'OPIEVOY pour leur demander une remise en état.

- Projet Ville Rue des Alouettes (reprise de la chaussée, des trottoirs et aménagements de voirie) : les travaux se dérouleront durant tout le mois d'août. **Inauguration programmée le samedi 21 septembre à 11h30.**

✔ 15h00 : point rencontre devant la pharmacie du Plateau

- **Navette Brunoy Bus :**
  À compter du 1er septembre, une nouvelle tarification sera mise en vigueur (carte annuelle à 10 €) et des services complémentaires en lien avec les animations de la ville pourront être mis en œuvre (spectacles au théâtre par exemple).
  Rue de Cerçay : en cours de réfection complète sur toute sa longueur (trottoirs, chaussée et organisation du stationnement). Les travaux se poursuivront durant tout l'été et seront terminés à la rentrée.
- Un riverain souligne l'absence d'un abribus rue des Lièvres (demande faite à la Strav).

✔ 16h20 : point rencontre à la sortie de l'école maternelle du Sauvageon

Circulations automobiles aux abords de l'école : de nombreux parents déplorent les excès de vitesse rue de Villecresnes et dans les rues pavillonnaires avoisinantes. Des aménagements visant à réduire la vitesse de circulation sont demandés. Un projet sera préparé par la ville et présenté à la rentrée en même temps qu'un projet de zone 30 élargie. Le maire demande également l'installation d'un radar pédagogique devant l'école.

Et si on passait en «Zone 30» ?

À partir de la rentrée, la municipalité propose d'expérimenter la circulation à 30 km/h sur l'ensemble des rues du secteur (plan au dos).

L'ambition portée est un meilleur partage de l'espace public afin de donner plus de place aux piétons, vélos et modes de transports doux et surtout de sécuriser les déplacements des riverains et notamment des enfants qui se rendent à l'école à pied.

1 / Avantages de la mise en zone 30 :

À une vitesse limite fixée à 50 km/h, la vitesse moyenne réelle n'est que de 18.9 km/h. En effet, si la pointe peut être de 50 km/h, en agglomération il est souvent nécessaire de ralentir, freiner, tourner, laisser passer...
À 30 km/h de vitesse maximale autorisée, la vitesse moyenne est de 17.3 km/h ce qui rallonge le temps de trajet au kilomètre de seulement 18 secondes...donc peu de temps de perdu et quelques économies en essence !

Par contre, la limite de 30 km/h permet de réduire de moitié la distance de freinage, donc l'accidentologie. Voilà de quoi améliorer la sécurité des piétons !

Bilan de la journée

Cette journée constructive a permis notamment d'évoquer un certain nombre de préoccupations du quartier et d'actualité (tarification planifiée…). Ces dernières apparaissent essentiellement centrées sur les vitesses de circulations, le stationnement et les travaux de voirie en cours.

À NOTER

Réunion publique de concertation :

Vendredi 6 septembre, 19H à l'école des Mardelles

Objectif :
Travail préparatoire avec les habitants du quartier sur l'expérimentation «zone 30»